



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120709-21914-DE-1-1_0
Date de signature : 12/07/12
Date de réception : jeudi 12 juillet 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.768**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ
- MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET DE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ANNÉE 2012.

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
D.G.A.S Qualité de Vie

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 09/07/12

RAPPORTEUR : Mme Catherine SILVESTRE

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE ET COMMERÇANTE

OBJET : ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ -
MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET DE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ANNÉE 2012. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville d'Aix-en-Provence apporte son concours, sous forme de subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles, à diverses associations afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sociale.

Les tableaux ci-dessous présentent les associations concernées, leur objet, le montant global des subventions accordées par la Ville pour les années 2010 et 2011 et les montants des subventions proposées.

Subventions de fonctionnement

N° tiers	Associations	2010	2011	2012	Objet
22837	Comité du Secours Populaire Français	2 000 €	2 000 €	2 000 €	Soutien matériel, sanitaire, médical, moral et juridique des personnes et des familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés
9210	Croix Rouge Française (délégation locale)	5 000 €	5 000 €	5 000 €	Activités humanitaires – Auxiliaire des pouvoirs publics – Aide dans toutes les calamités publiques
30657	Assoc pour le Logement du Pays d'Aix (ALPA)	20 000 €	20 000 €	20 000 €	Favoriser l'accès au logement des personnes en difficultés d'insertion sociale
TOTAL					27 000 €

Subvention exceptionnelle

N° tiers	Association	2010	2011	2012	Objet de la demande
22837	Comité du Secours Populaire Français	860 €	0 €	900 €	Organisation de deux sorties pour les enfants défavorisés des familles aidées par l'association : - Marineland d'Antibes - Zoo de La Barben

Ces attributions ont été validées les 11 avril et 22 mai 2012.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement et la subvention exceptionnelle telles que définies ci-dessous.

- **DIRE** que la dépense d'un montant de 27 000 € (vingt sept mille euros) sera imputée sur le Budget Primitif 2012 de la Ville sur la ligne 92520 6574 1740 et que la dépense d'un montant de 900 € (neuf cents euros) sera imputée sur la ligne 92520 6748 1740 qui présentent les disponibilités suffisantes.

**2012.768 - ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ -
MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET DE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ANNÉE 2012.**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**